

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**INSTALLATIONS
THERMIQUES DES
BÂTIMENTS
MUNICIPAUX -
CONTRAT DE
MARCHÉ
D'EXPLOITATION**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Une procédure de mise en concurrence pour le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de L'AIGLE a été organisée car le précédent contrat arrivait à son terme. La Ville de L'AIGLE s'est faite assister dans cette procédure par le bureau I THERM basé 22 rue de la Rigourdière, 35510 Cesson-Sévigné.

Le nouveau marché se définit de façon suivante :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 15 FEV. 2021

Publié

le : 15 FEV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

- > P1 : fourniture et gestion de l'énergie nécessaire au chauffage (P1c) et au réchauffement de l'eau chaude sanitaire (P1e) pour les bâtiments concernés ;
- > P2 : prestations d'exploitation, de conduite, d'entretien, d'astreinte, de maintenance préventive et corrective des installations de production et de distribution de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et des installations connexes, les essais et contrôles ;
- > P3 : prestations de gros entretien et renouvellement, avec gestion transparente, des installations et travaux P3 obligatoires ;
- > travaux : réalisation de travaux divers sur bon de commande ;
- > I : intéressement aux économies d'énergie.

Du fait de l'enveloppe financière globale, la procédure de mise en concurrence devait suivre un formalisme particulier (appel d'offres Européen). Elle s'est organisée de la façon suivante :

- Publication d'un avis de mise en concurrence :
 - Centrale des marchés le 2/11/2020 ;
 - J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 4/11/2020 ;
 - B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) le 4/11/2020 ;
- Date et heure limites de réception des offres : le 09/12/2020 à 17h00.

S'agissant d'une procédure formalisée de type européen, la réunion de la Commission d'appel d'offres est obligatoire. En effet, en vertu de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le titulaire du marché est choisi par la Commission d'appel d'offres et ce pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (soit 214 000€ HT pour les marchés de fournitures et services).

La Commission d'appel d'offres s'est ainsi réunie le 11 janvier 2021 à 11 heures. Aux termes de ses délibérations et suivant les préconisations du rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau IOTHERM, elle a attribué le marché à la Société DALKIA selon les montants suivants :

- P1 321 734,27 € TTC ;
 - P2 160 567,20 € TTC ;
 - P3 161 624,41 € TTC ;
 - travaux 31 465,90 € TTC ;
 - TOTAL 675 391,78 € TTC.
- (montant du marché sur 5 ans et 11 mois)

Le contrat achèvera de produire ses effets le 31 décembre 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de L'AIGLE avec la Société DALKIA.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE